



9. **Les États membres et le secrétaire général devraient s'efforcer d'élaborer un système d'alerte rapide qui porterait les situations risquant de déboucher sur une crise à l'attention du secrétaire général et du Conseil de sécurité, et qui déclencherait une planification d'urgence ou, du moins, une réflexion en ce sens au sein du Secrétariat.**

Renforcement du Secrétariat de l'ONU

Le Conseil de sécurité doit avoir accès, sur une base continue, à des avis militaires et politiques complets et collectifs pour prendre de meilleures décisions. Cela comprend une évaluation des conséquences, pour la sécurité, des informations résultant de l'alerte rapide et de la faisabilité de diverses options militaires. Ces dernières années, on a reproché au Conseil d'avoir confié aux missions des mandats peu réalistes, voire impossibles à mettre en oeuvre, entraînant inévitablement des problèmes militaires au moment de monter les opérations. Le Conseil de sécurité ne peut avoir les mains liées quand il a des décisions à prendre. Les chances de prendre des décisions plus judicieuses seraient toutefois plus grandes si l'idée de demander des conseils militaires était mieux ancrée dans les habitudes du Conseil et dans la culture du système onusien. À l'origine, la Charte avait confié au Comité d'état-major un rôle primordial dans la formulation de conseils et d'avis stratégiques. Par la suite, la guerre froide a interrompu le développement du Comité et le Secrétariat a dû s'acquitter de cette fonction vitale. Dans le contexte actuel, le Secrétariat continuera de jouer un rôle décisif pour ce qui est de conseiller le Conseil de sécurité dans la conduite des opérations de paix.

Cela dit, encore faut-il être en mesure d'obtenir des avis militaires éclairés. Il n'est guère probable en effet que l'on accepte des innovations structurelles à ce stade de l'évolution de l'ONU, tout particulièrement des innovations qui supposeraient de modifier la Charte ou que l'on percevrait comme une atteinte aux prérogatives des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. En fait, la meilleure façon de s'assurer que des avis militaires détaillés sont présentés au Conseil et qu'ils y sont pris en considération consiste à renforcer les dispositifs militaires et le professionnalisme du Secrétariat, notamment en renforçant le rôle du conseiller militaire auprès du sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Un DOMP considérablement renforcé, entretenant des liens avec les organisations humanitaires, entre autres institutions, et éventuellement avec le secteur non gouvernemental, et ayant dans ses rangs une plus grande présence militaire, assurée surtout par les États membres, augmenterait les chances que l'on tienne dûment compte des considérations militaires dans les délibérations du Conseil. Il est fondamental d'avoir des avis militaires sérieux, si l'on veut que l'ONU lance rapidement des opérations de paix efficaces pour enrayer des crises.

Il est fondamental d'avoir des avis militaires sérieux, si l'on veut que l'ONU lance rapidement des opérations de paix efficaces pour enrayer des crises

Les initiatives prises actuellement vont dans le bon sens. Le Groupe d'étude permanent sur les opérations de l'ONU offre un bon point de départ en vue d'une approche beaucoup plus structurée de la gestion des crises. Le secrétaire général encourage aussi tous les principaux départements du Secrétariat à adopter une démarche plus collégiale, et ces efforts portent leurs fruits, puisque les rivalités entre services qui avaient naguère nui à certaines opérations, se sont atténuées. Il serait bon